

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 51 (1978)

Heft: 5

Artikel: Transformation d'une ferme à Dommartin (VD)

Autor: Vionnet, Marius

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128087>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Transformation d'une ferme à Dommartin (VD)

M. Vionnet + M. Audergon,
architectes
S. Wintsch + P. Plancherel,
collaborateurs

Introduction

L'ancien bâtiment promis à la démolition a été acheté en 1974 par un groupe de quatre familles réunies en copropriété.

Cette ferme, dont la façade gothique était classée monument historique, se trouvait dans un état d'abandon et de délabrement complet, à tel point que sa démolition quasi intégrale était nécessaire. Elle comportait trois habitations au rez-de-chaussée et deux parties rurales.

Le Service des monuments historiques de l'Etat de Vaud recherchait à l'époque une solution pour la conservation de cette construction. La solution fut trouvée avec l'acquisition de l'immeuble par les quatre copropriétaires. Ceux-ci désiraient y installer leur habitation en changeant l'affectation des parties rurales.

Dispositions générales

La toiture du volume a été intégralement reconstituée sur un système de trames porteuses linéaires déterminant quatre trames d'habitations et une trame de parties communes.

La façade est (voir photo) a été conservée ou reconstituée dans toutes ses parties maçonnerie. Les anciens emplacements de portes de granges ont été traités en pans de bois plein ou vitrés, situés en retrait des maçonneries.

La difficulté de traitement de volumes habitables contigus sur des profondeurs allant jusqu'à 18 mètres a imposé des dispositions particulières quant aux sources de lumière. Les solutions proposées par les architectes sont, d'une part, une façade ouest largement vitrée et située en retrait d'une série de piliers porteurs édifiés sur la trace de l'ancien mur, et d'autre part, la création de verrières en toiture amenant le jour jusqu'au centre des rez-de-chaussée par des puits de lumière et des vides dans les dalles d'étage.

Le programme

Chaque copropriétaire a posé ses propres exigences quant à son programme. Ces exigences étaient variées, tant sur le plan quantitatif (nombre de pièces et de niveaux à rendre habitables) que sur le plan qualitatif (relation et rôle des espaces). Leurs possibilités financières et



leurs capacités à prendre en charge une partie des travaux étaient différentes. Les architectes ont établi sur ce programme des plans différents pour chaque habitation, tenant compte de la situation de chaque trame et en sachant fort bien que tout essai de rationalisation ou de standardisation n'apporterait pas d'économies substantielles de construction dans cette situation.

L'orientation de la recherche a été menée sur trois plans:

1. Donner un caractère de maison à chaque habitation et éviter l'ambiance

1. *Détail de la façade gothique avant rénovation.*

2. *L'extrémité nord de la ferme: on remarque le mauvais état général avant rénovation.*

d'un simple duplex sur un jardin. Ceci s'est fait tant au niveau des plans qu'à celui de la matérialisation.

2. Trouver des solutions constructives pour que chaque copropriétaire puisse participer manuellement aux travaux intérieurs et éventuellement modifier ou supprimer certains aménagements.

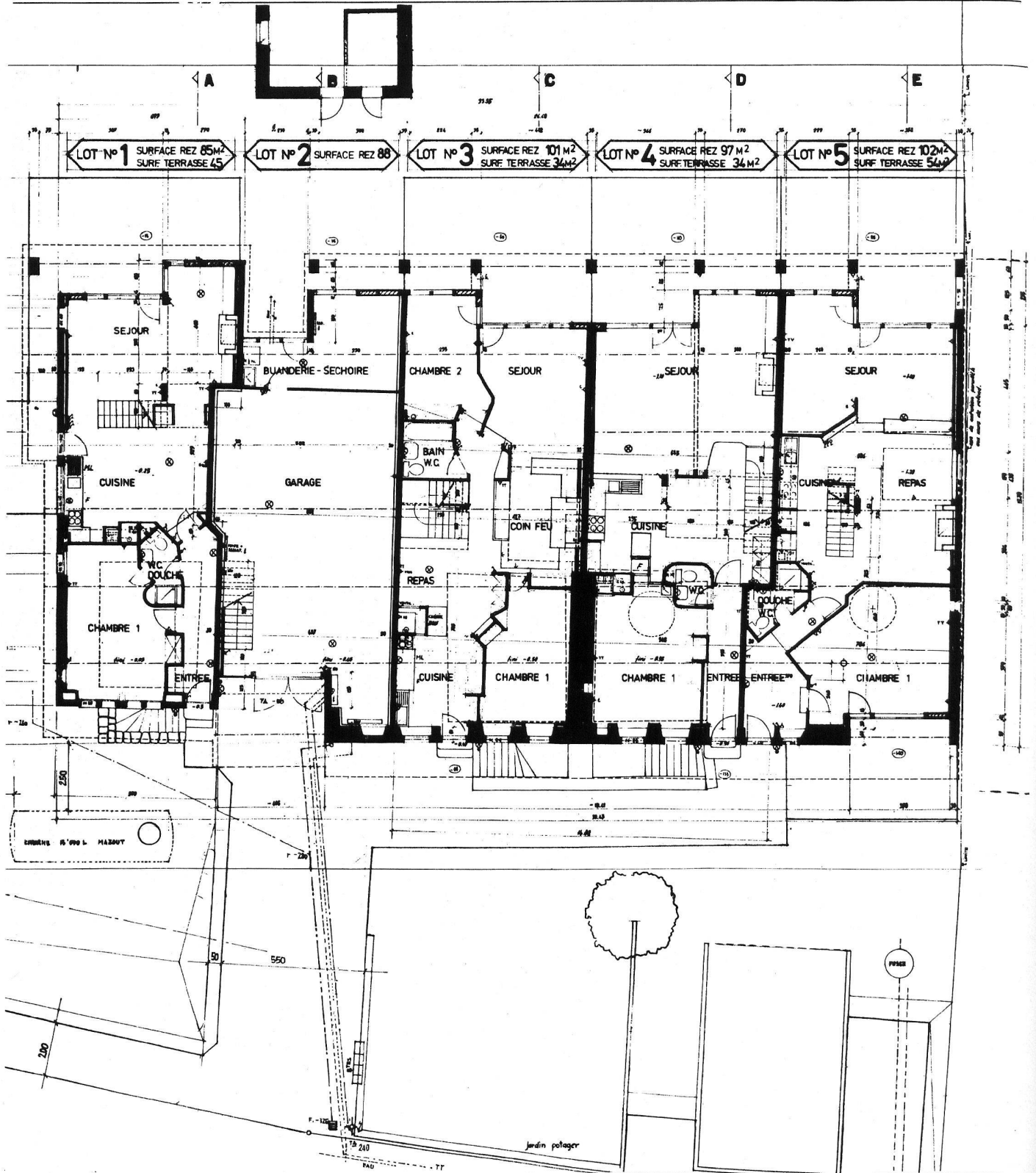
3. Permettre par des dispositifs assez simples la création de parties indépendantes dans le logement. Ceci pour

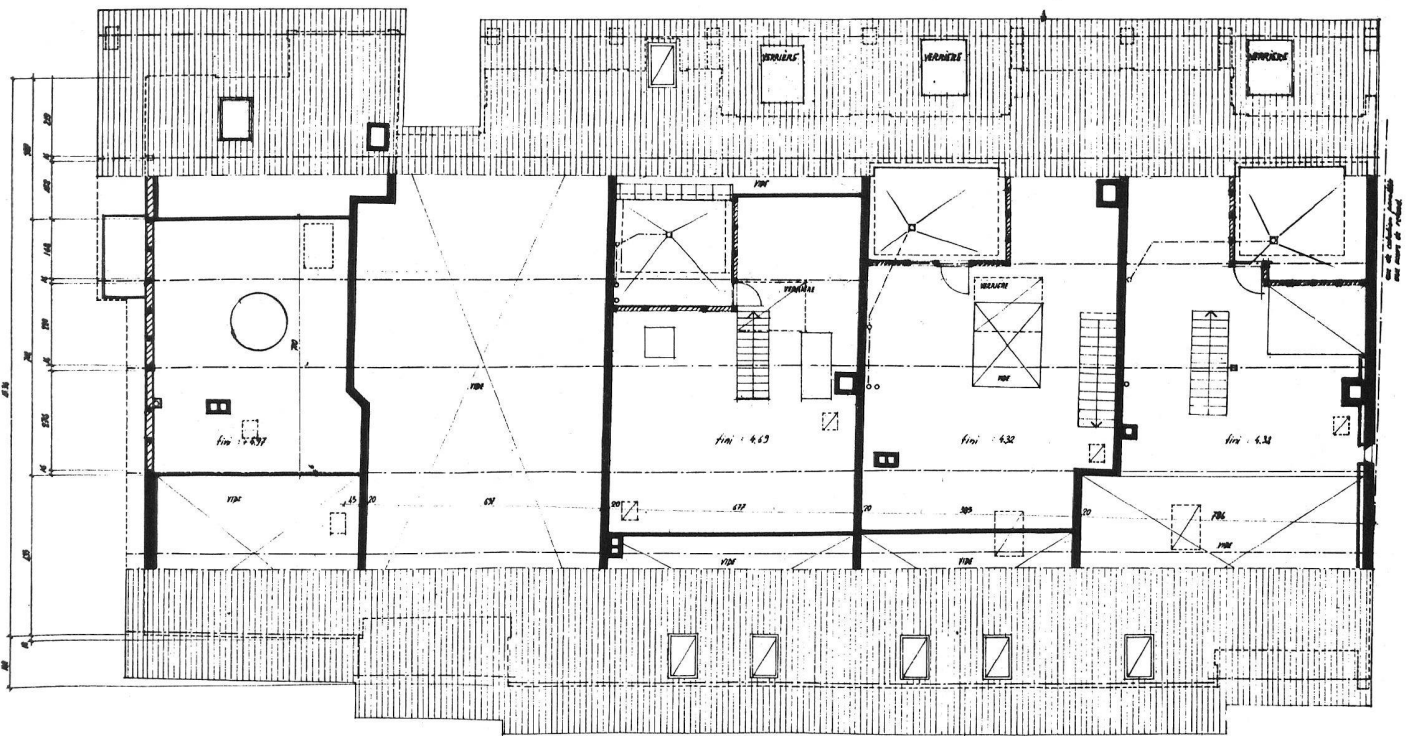
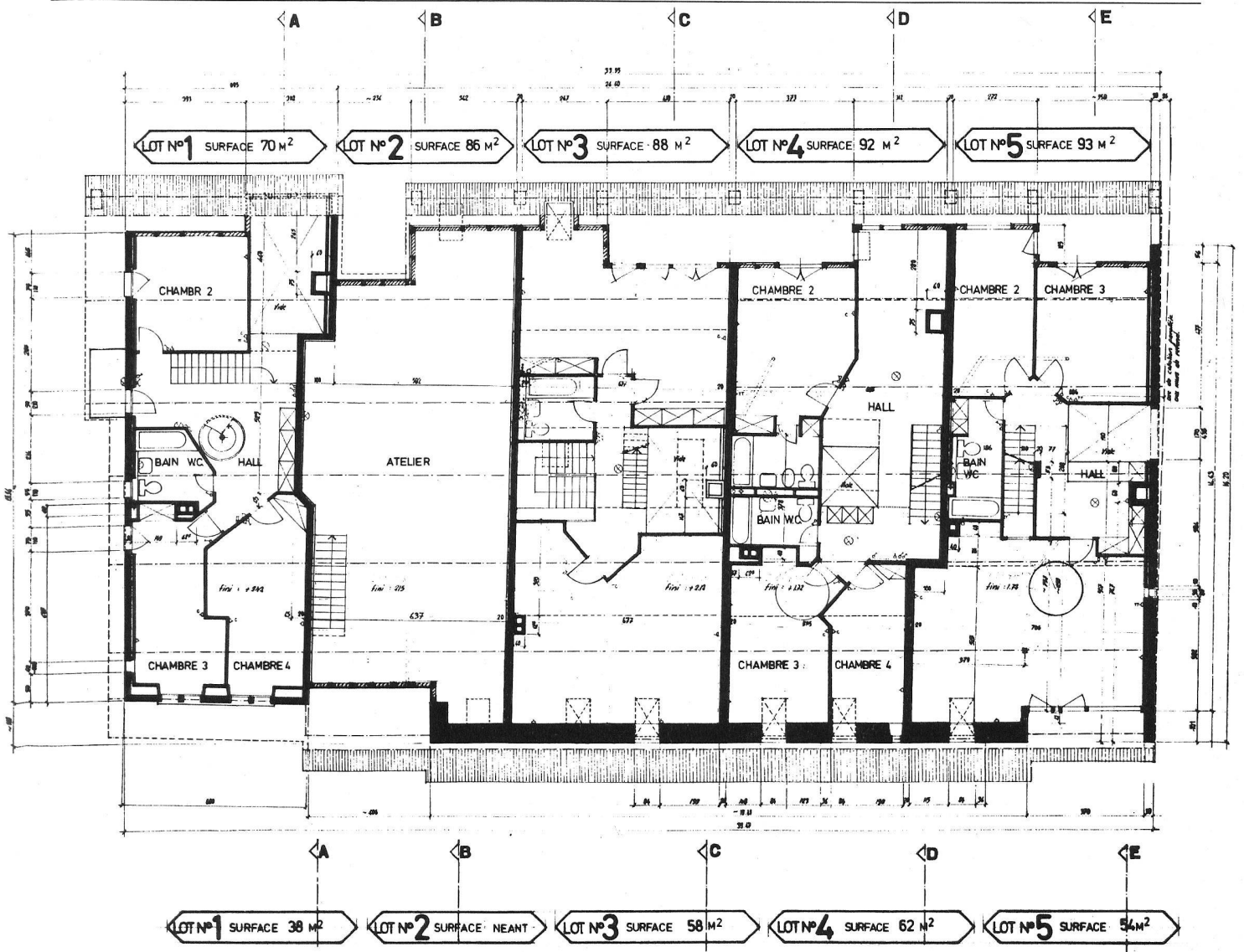
pouvoir, dans le futur, soit donner un petit studio à des enfants devenus adolescents, soit accueillir des grands-parents.

Enfin, la partie commune comporte au rez-de-chaussée un garage et une buanderie, à l'étage un grand volume de dépôt-atelier dont les équipements permettent dans le futur des affectations multiples (création d'un logement, lieux de travail ou de fête, etc.).

Plans des étages supérieurs.

Plan du rez-de-chaussée.







Les coûts

La construction s'est déroulée entre 1975 et 1976, à une époque de prix relativement bas. Par contre, l'opération est très mauvaise pour les architectes: beaucoup d'étude et de temps de réflexion pour abaisser les coûts, chantier astreignant et comptes multiples.

Les prix globaux sont pour:

Données techniques

- Construction traditionnelle en brique pour refends et façades, dalles en béton armé.
- Isolations de 10 et 14 cm.
- Doublages isolants entre trames d'habitation.
- Quelques cloisons «démontables» ou supprimables en placoplâtre.

L'ensemble après rénovation.

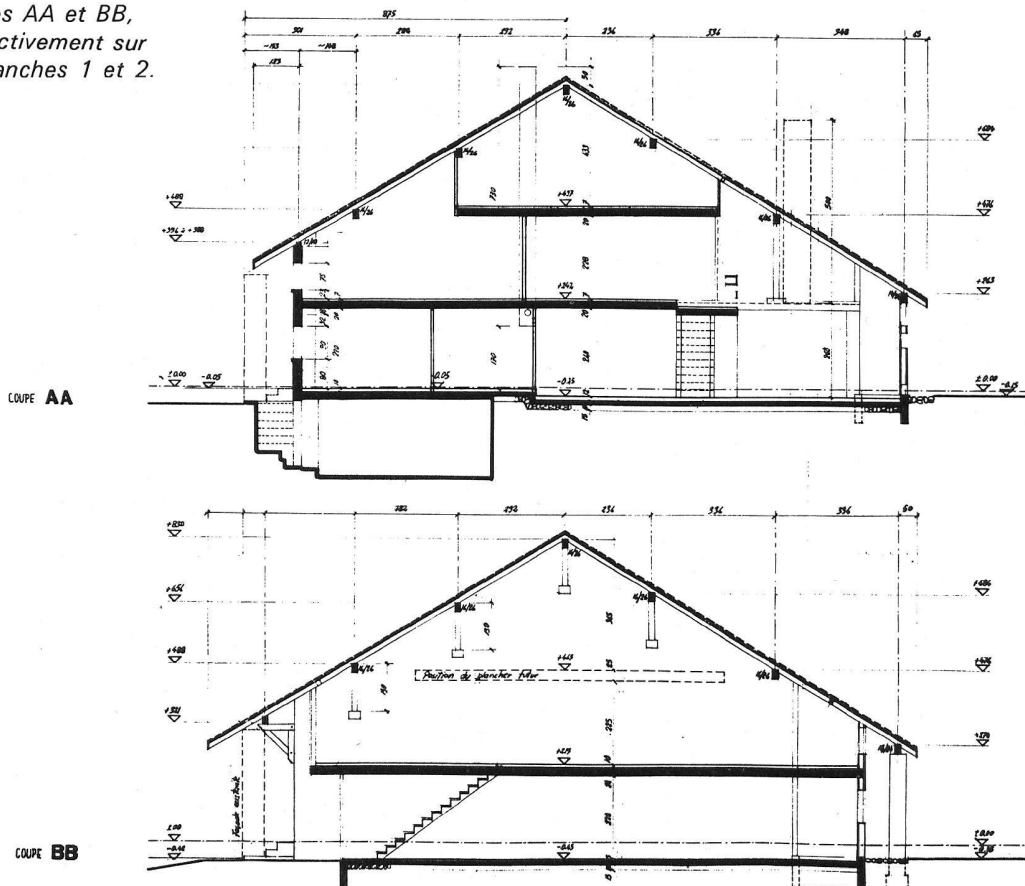
- Chauffages individuels à mazout, chaudières à feu continu placées dans les cuisines, avec réseau de radiateurs. Possibilités prévues et en partie utilisées d'ajouter des sources de production d'eau chaude par capteurs ou fourneaux à bois complémentaires. Ce système permet une grande souplesse d'exploitation.
- Les cuisines sont de type «artisanal», construites sur place en maçonnerie, plan de travail en chêne massif et appareils incorporés.
- Cheminées ouvertes avec production d'air chaud.

	Petite habitation	Grande habitation
Surface de plancher de	190 m ²	250 m ²
Surface aménagée actuelle de	155 m ²	200 m ²
Nombre de pièces actuel	5½	6½
Prix*	Fr. 230 000.—	260 000.—

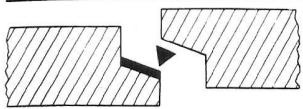
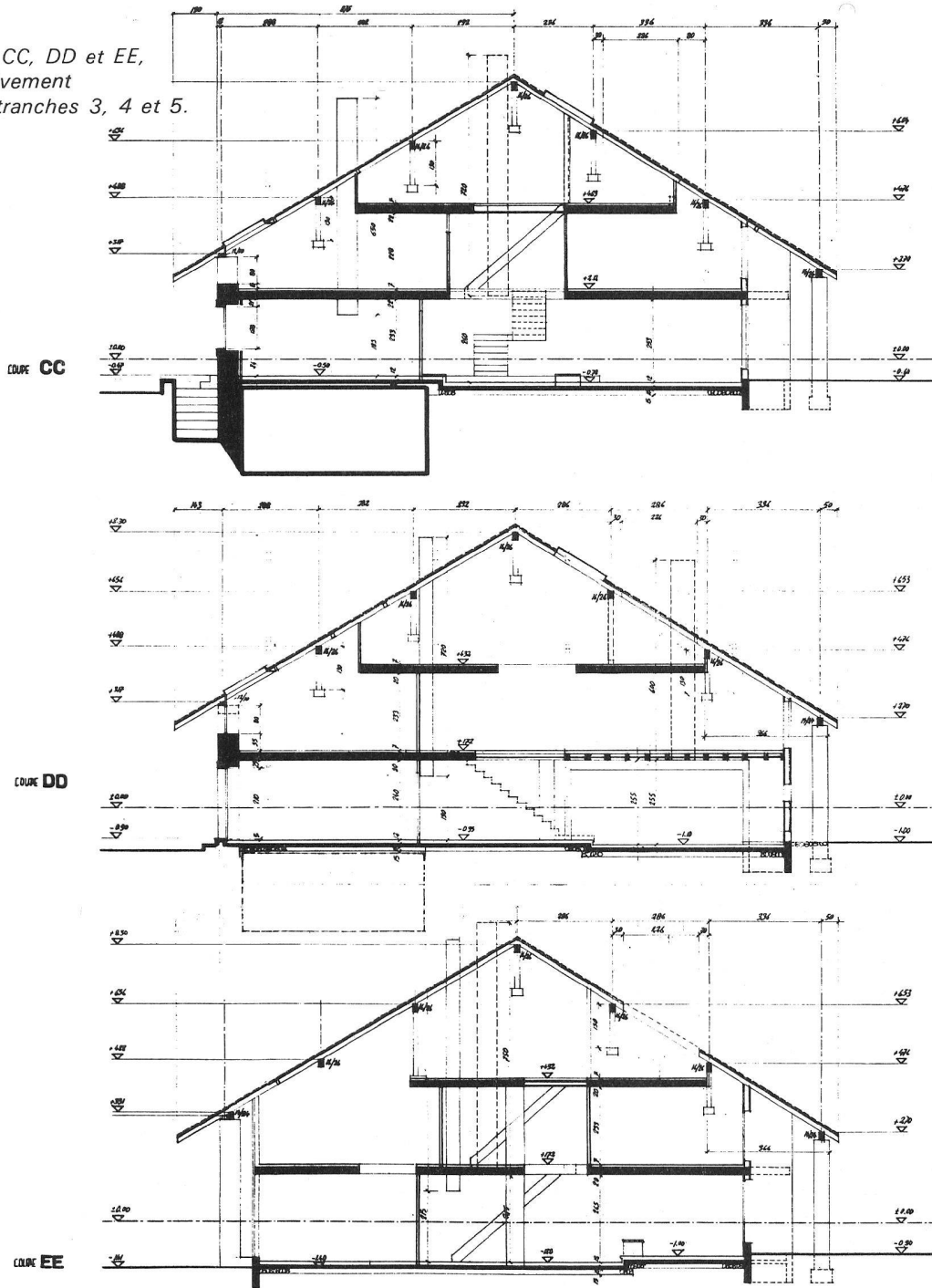
* y compris terrain, taxes et parties communes.

Marius Vionnet, architecte EPFL.

Coupes AA et BB, respectivement sur les tranches 1 et 2.



Coupes CC, DD et EE,
respectivement
sur les tranches 3, 4 et 5.



construction de
collecteurs
d'eaux claires

NOUVEAU!

Lors de la construction
de collecteurs d'eaux
claires, utilisez le tuyau
en béton avec bande
plasto-élastique

BEFEL
mastix

posée en usine sur
l'embout mâle des
emboîtements.

*Le jointoiment au mortier
de ciment étant absolument
rigide, il ne peut en aucun
cas remplir la fonction d'un
emboîtement articulé, ce
qui est possible avec la ban-
de plasto-élastique.*



En vente auprès des
fabricants membres de

ASSOCIATION
DE FABRICANTS DE
TUYAUX DE LA
SUISSE
ROMANDE



Documentation et référé-
rences sur demande

Bureau AFTSR
Rumine 48
1005 - Lausanne
Tél. 021 / 23 42 78